

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mai 2021

GESTION DE LA SORTIE DE CRISE SANITAIRE - (N° 4141)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 21

présenté par
Mme Lorho et Mme Ménard

ARTICLE 5

Supprimer les alinéas 2 et 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet alinéa porte atteinte au respect fondamental de la vie privée en laquelle chaque français est encore en droit d'aspirer. Il doit être supprimé.